

Chers parents et athlètes,

La saison 2025/2026 commence et si vous souhaitez continuer l'athlétisme, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire sur le site <http://www.uscn-athle.com/> ou nous transmettre le plus rapidement possible les pièces suivantes :

- **un certificat médical datant de moins de 6 mois, de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition (obligatoire)**
- le règlement de la licence,
- la fiche de renseignements sous ce pli ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Nous attirons votre attention sur le fait que la licence n'est délivrée uniquement sur présentation de tous ces papiers.

Veuillez trouver, ci-joint, le règlement intérieur de l'USCN athlétisme.

Le Président,

Monsieur Kévin DARDENNE

Les licences créées ou renouvelées à compter du 1^{er} septembre 2025 seront valables jusqu'au 31/08/2026 et le tarif appliqué correspondra au tarif 2025/2026 de la catégorie d'âge au jour de la prise de licence (changement de catégorie d'âge au 01/09/2025).

PRIX DES LICENCES : ATTENTION POUR LA CATEGORIE Baby Athle, un maxi de 15 athlètes

Catégories	Années de naissance	Licence compétition	Licence découverte	Licence athlé running	Licence athlé santé	Licence encadrement
Baby Athlé	2020 et 2021	-	83€			
U10 Éveil Athlétique	2017 à 2019	-	83€	-	-	
U12 Poussin	2015 et 2016	-	83€	-	-	
U14 Benjamin	2013 et 2014	83€	-	-	-	
U16 Minime	2011 et 2012	83€	-	-	-	Réglé par le club
U18 Cadet	2009 et 2010	83€	-	67€	67€	Réglé par le club
U20 Junior	2007 et 2008	83€	-	67€	67€	Réglé par le club
U23 Espoir	2004 à 2006	93€	-	67€	67€	Réglé par le club
Sénior	1992 à 2003	93€	-	67€	67€	Réglé par le club
Master	1991 et avant	93€	-	67€	67€	Réglé par le club

PRIX DES LICENCES POUR ADHERENT ET AYANT DROIT SNCF

Catégories	Années de naissance	Licence compétition	Licence découverte	Licence athlé running	Licence athlé santé	Licence encadrement
Baby Athlé	2020 et 2021	-	43€			
U10 Éveil Athlétique	2017 à 2019	-	43€	-	-	
U12 Poussin	2015 et 2016	-	43€	-	-	
U14 Benjamin	2013 et 2014	43€	-	-	-	
U16 Minime	2011 et 2012	43€	-	-	-	Réglé par le club
U18 Cadet	2009 et 2010	43€	-	35€	35€	Réglé par le club
U20 Junior	2007 et 2008	43€	-	35€	35€	Réglé par le club
U23 Espoir	2004 à 2006	48€	-	35€	35€	Réglé par le club
Sénior	1992 à 2003	48€	-	35€	35€	Réglé par le club
Master	1981 et avant	48€	-	35€	35€	Réglé par le club

POUR LES REGLEMENTS

- Nous acceptons les bons loisirs CAF qui doivent être retournés.
- Bien mettre l'ordre des chèques à l'Uscn Athlétisme

LICENCE COMPETITION et DECOUVERTE:

- permet de participer aux compétitions et championnats FFA tout en marquant des points pour le club
- permet de participer à des épreuves de propagande (notamment les courses hors stade)

LICENCE ATHLE RUNNING :

- permet de participer à des épreuves de propagande (notamment les courses hors stade)
- ne permet pas l'apport de points au club

LICENCE ATHLE SANTE :

- Permet de participer à la marche nordique
- Ne permet pas de participer à des épreuves de propagande (notamment les courses hors stade)
- ne permet pas l'apport de points au club

LICENCE ENCADREMENT :

- pas de nécessité de certificat médical, donc cette licence ne donne pas droit à participer aux épreuves
- concerne les dirigeants et officiels ne pratiquant plus, ainsi que les personnes souhaitant participer à la vie du club sans pratiquer l'athlétisme

HORAIRES DES ENTRAINEMENTS :

- Baby athlé ; Mercredi de 18h30 à 19h30
- Ecole Athlétisme : Mercredi de 18h30 à 20h
- Poussin : Mercredi de 18h30 à 20h
- Benjamin / Minime/Cadet/Junior : Lundi, Mercredi 18h30 à 20h et Samedi de 10h à 12h
- Espoir/Senior/Vétérans : Lundi, Mercredi, le Vendredi heures suivant les plans d'entraînements (sera diffusé chaque semaine) et le week-end des sorties sont organisées suivant le calendrier.

HORAIRES DE LA MARCHE NORDIQUE : Nombre de licenciés marche nordique limité à 80 personnes

- Lundi et Jeudi, rendez-vous à 18h au Cosec

Pour tout autres renseignements, veuillez nous contacter

Kévin DARDENNE, président, tél : 06/44/17/12/84
MATHIEU Lionel, secrétaire, tél : 03.24.54.57.67 ou 06.43.63.80.49

Pour tout autres renseignements pour la marche nordique, veuillez nous contacter

ROULOT Thierry, tél : 03/24/52/81/01 ou 06/70/07/33/28

DEMANDE DE LICENCE SAISON 2025/2026

Nom : ----- Prénom : -----

Adresse complète : -----

Téléphone fixe : ----/----/----/----/----

Téléphone portable : ----/----/----/----/----

Adresse email : ----- **Impératif pour vous recevoir votre licence, merci**

Date de naissance : ----/----/----

Nationalité : -----

Type de licence choisi : ☐ compétition
☐ Découverte
☐ athlé running
☐ athlé santé (marche nordique)
☐ Encadrement

Etes-vous : Cheminot ☐
 Enfant de cheminot ☐
 Ayant droit SNCF ☐

N° Caisse de prévoyance **sncf** : -----

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'USCN athlétisme et accepte de m'y conformer. Je joins à cette demande le montant de ma licence et mon certificat médical (**Chèque à l'ordre de l'USCN Athlétisme**).

A -----, le ----/----/----

Signature :

AUTORISATIONS PARENTALE

Je soussigné (e) Monsieur, Madame ----- autorise mon enfant -----

----- à pratiquer l'athlétisme au sein de l'USCN.

Nous autorisons / nous n'autorisons pas*, le club à utiliser, dans le cadre sportif (site Internet, publications, reportages) des photos de notre enfant prises au cours des activités sportives.

* barrer la mention inutile

Nous autorisons / nous n'autorisons pas*, les responsables du club à appeler les secours si un problème arrive pendant un entraînement ou une compétition.

* barrer la mention inutile

A -----, le ----/----/----

Signature :

USCN Athlétisme

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'USCN athlétisme est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme sous le n° 008039

Article 2 : **Le règlement des cotisations pour l'année sportive se fait à partir de septembre**

Article 3 : La cotisation comprend :

- pour les licenciés FFA : le montant de la licence et **les frais de fonctionnement si nécessaire.**

Article 4 : Les adhérents doivent remplir leur formulaire santé sur le site de la FFA.

Article 5 : Tout athlète qui n'est pas en règle avec les articles 2 et 4 ne pourra participer :

- à l'entraînement, s'il n'a pas de certificat médical
- aux compétitions, s'il n'a pas réglé sa cotisation et/ou s'il n'a pas de certificat médical

Article 6 : Pour les enfants mineurs, il est de la responsabilité des parents de s'assurer que l'entraînement a bien lieu et **de les déposer dans l'enceinte du cosec, pas sur le parking.**

Article 7 : Le club ne peut être responsable des accidents survenus lors des trajets.

Article 8 : Pour les épreuves officielles, **les athlètes devront porter le maillot aux couleurs du club et apporter leurs 4 épingles.**

Article 9 **maillots** : Pour les catégories Ecole d'athlé, Poussin, Benjamin, le club fournit le T-shirt.

Article 10 : Le club n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Article 11 : Tout athlète inscrit à l'USCN athlétisme se doit de respecter les membres de l'encadrement ainsi que les autres athlètes.

Article 12 : Tout athlète ne pouvant se rendre à un entraînement ou à une compétition se doit de prévenir le responsable de l'entraînement dès que possible.

Article 13 : Pour les courses hors stade, le club ne prend pas en charge les engagements sauf ceux définis en début de saison de course hors stade.

Article 14 : Tout manquement au règlement intérieur se verra sanctionné par des avertissements soient verbaux ou écrits et exclusion si nécessaire.

Article 15 : Pendant la période hivernale, pour les entraînements en dehors du cosec, il sera obligatoire de porter **un gilet fluorescent.**

Si l'athlète ne met pas son gilet, il ne pourra pas participer à l'entraînement.

Pour les enfants nous utilisons le Cosec au maximum mais il appartient aux parents d'habiller les enfants et de les munir d'une bouteille ou gourde d'eau en fonction de la météo.

POUR LES ENFANTS JUSQUE JUNIOR A RENDRE SIGNE A LA PRISE DE LICENCE

DATE :

Signé avec « mention lu et approuvé » : Les parents et l'enfant